

Pôle cohésion sociale  
Direction administrative et financière  
Rapporteur : Dominique HÉBERT

## CONSEIL MUNICIPAL

### DÉLIBÉRATION N°DEL2023\_050 SÉANCE DU 5 AVRIL 2023

#### **14 - FERMETURE DU GROUPE SCOLAIRE "LES ROQUETTES"**

Lors de la séance du conseil municipal en date du 3 novembre 2021 a été présenté le Schéma Directeur des Ecoles Publiques (SDEP) dans lequel des fermetures de sites scolaires étaient identifiées. Le groupe scolaire « Les Roquettes » faisait partie de ces sites.

Pour rappel, le projet de fermeture s'inscrit dans un projet global, à l'échelle de Cherbourg-en-Cotentin, visant à rationaliser la répartition des bâtiments scolaires et péri-extrascolaires tout en réinterrogeant leur usage afin d'intégrer les réflexions menées autour de l'école de demain et du parcours éducatif de l'élève.

Cette fermeture inscrite au SDEP vise également aujourd'hui à apporter une réponse raisonnée aux enjeux économiques et écologiques majeurs qui se font chaque jour plus saillants, en prenant en compte l'indispensable rationalisation du patrimoine bâti scolaire et péri-extrascolaire, mise en perspective avec la fréquentation des écoles qui, si elle a tendance à se stabiliser depuis deux ans, n'a cessé de décroître sur les quinze dernières années.

Suite à cette annonce de fermeture, une pétition citoyenne « Non à la fermeture de l'école des Roquettes » a été présentée par la pétitionnaire en conseil municipal du 30 juin 2022. Suite aux débats, il a été confirmé par le conseil municipal la validation du Schéma Directeur des Ecoles Publiques dans lequel la fermeture de l'école « Les Roquettes » était identifiée. Par courrier en date du 23 novembre 2022, le Préfet de la Manche a confirmé la validité de la procédure de traitement de la pétition citoyenne et n'a pas relevé d'irrégularité dans la manière dont le conseil municipal a eu à se prononcer sur cette question suite à un recours effectué auprès de lui par le groupe « Coopérative Citoyenne ».

Le site des Roquettes a vocation, à court terme, à devenir un lieu d'accueil petite enfance - enfance, qui accueillera les temps collectifs le matin en semaine, hors mercredi, des assistantes maternelles de la crèche familiale et des assistantes maternelles libérales dans le cadre du Relais Petite Enfance de la commune.

Les mercredis et pendant les vacances scolaires, il accueillera les enfants du secteur centre de la ville de Cherbourg-en-Cotentin inscrits aux activités mercredis loisirs et ALSH vacances, pour un effectif de 120 enfants, aujourd'hui accueillis en centre de loisirs au « Village des enfants », à l'école « Marie Lamotte », à l'école « Les Coquelicots » et sur le site Picquenot.

Sollicité sur le sujet de la fermeture de l'école et la désaffectation des locaux scolaires, le Préfet s'est prononcé favorablement le 20 mars 2023 (cf annexe).

Vu l'avis du Préfet de la Manche concernant la fermeture du groupe scolaire « Les Roquettes »,

Le conseil municipal est invité à :

- approuver la fermeture de l'école « Les Roquettes » à la fin de l'année scolaire 2022-2023 ;
- approuver la désaffectation des locaux scolaires du site de l'école « Les Roquettes » à l'issue de l'année scolaire 2022-2023 ;
- approuver la transformation du site « Les Roquettes » en lieu d'accueil petite enfance - enfance.

Vu l'avis favorable de la commission n°2 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Heure de vote : <b>19h17</b>		Nombre de votants : <b>53</b>	
<b>Pour : 39</b>	<b>Contre : 12</b> Guy BROQUAIRE Bruno FRANCOISE Karine HÉBERT Sophie HÉRY Frédéric LEQUILBEC Camille MARGUERITTE Eddy SAGET Sandrine TARIN Yvonne PECORARO Nicolas VIVIER Sonia KRIMI Jean-Michel MAGHE	<b>Abstention : 1</b> Gérard DUFILS	<b>NPPV : 1</b> Didier PERRIER

Le Maire,  
**Benoit ARRIVÉ**

Le Secrétaire de Séance,  
**Patrice MARTIN**

Ville de Cherbourg-en-Cotentin  
Département de la Manche  
**Conseil municipal du 05 avril 2023**

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :

Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 44

Date de la convocation et de son affichage : 22 mars 2023

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

**L'An Deux Mille Vingt-Trois, le cinq avril** à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 22 mars 2023 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

### **PRÉSENTS**

AMBROIS Anne (mandataire FAGNEN Sébastien à son départ 22h30) - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit (23h22 départ vote délibération 66) - BERHAULT Bernard - BERNARD Christian (mandataire BOUSSELMAME Nouredine à son départ 19h56) - BOUSSELMAME Nouredine - BROQUAIRE Guy - COUPÉ Stéphanie (mandataire LELONG Gilles jusqu'à son arrivée 18h25) - DUFILS Gérard - DUVAL Karine - FAGNEN Sébastien - FRANÇOISE Bruno (arrivée 17h45) - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle (mandataire BERHAULT Bernard jusqu'à son arrivée 17h24 et à son départ 22h18) - HÉBERT Dominique - HÉBERT Karine (arrivée 17h29 - mandataire HÉRY Sophie à son départ) - HÉRY Sophie (mandataire SAGET Eddy jusqu'à son arrivée 18h35) - HULIN Bertrand (mandataire AMIOT Florence à son départ 22h18) - ISOIRD Valérie - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - LAINÉ Sylvie - LEFAIX-VÉRON Odile (mandataire GRUNEWALD Martine à son départ 22h18) - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph (mandataire LEJEUNE Pierre-François à son départ 23h11) - LEJEUNE Pierre-François - LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie - LEPOITTEVIN Gilbert - LEQUILBEC Frédéric (mandataire SAGET Eddy à son départ 23h06) - MAGHE Jean-Michel - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PLAINEAU Nadège (arrivée 17h43 mandataire LEFRANC Bertrand à son départ 22h35) - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SAGET Eddy (arrivée 17h52) - SIMONIN Philippe - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel - VIVIER Nicolas (mandataire PECORARO Yvonne à son départ 20h05 jusqu'à son retour 22h18).

### **ABSENTS EXCUSÉS**

CATHERINE Arnaud a donné procuration à HÉBERT Dominique  
HUREL Karine a donné procuration à LEMOIGNE Sophie  
KRIMI Sonia a donné procuration à MAGHE Jean-Michel  
LAGALLARDE Quentin a donné procuration à LAINÉ Sylvie  
LE POITTEVIN Lydie a donné procuration à AMBROIS Anne puis à TAVARD Agnès  
MARGUERITTE Camille a donné procuration à BROQUAIRE Guy  
MORIN Lucie a donné procuration à DUVAL Karine  
SOURISSE Claudine a donné procuration à LEPOITTEVIN Gilbert  
TARIN Sandrine a donné procuration à FRANÇOISE Bruno

### **ABSENTS**

MARGUERITTE David  
PIC Anna

M. MARTIN Patrice conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales remplit les fonctions de secrétaire

---

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 - CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification



**PRÉFET  
DE LA MANCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Affaire suivie par :  
M. Thomas COUVERT  
thomas.couvert@manche.gouv.fr

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 06/04/2023

ID : 050-200056844-20230406-DEL2023\_050-DE



**Direction des collectivités, de la citoyenneté et de la légalité  
Bureau des collectivités locales**

Le Préfet de la Manche

à

Monsieur le Maire de Cherbourg-en-Cotentin

Saint-Lô, le **20 MARS 2023**

**Objet :** Fermeture de l'école « Les Roquettes » à Cherbourg-en-Cotentin

Par courrier du 15 mars 2023, vous avez sollicité mon avis sur la fermeture de l'école « Les Roquettes », sis 10 rue Louis Aragon, 50 130 Cherbourg-en-Cotentin.

Je vous informe que j'émetts un avis favorable à votre demande de fermeture et de désaffectation de cette école, après avoir requis l'avis de l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Copie adressée à :

- Madame la Sous-Préfète de Cherbourg
- Monsieur le Directeur académique des services de l'Éducation Nationale

